

**A V I S**

La délibération du conseil communal du 3 février 2020 portant nouvelle fixation du prix des repas sur roues a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur le 10 mars 2020 réf.: 830xe5a53/DW.

La dite délibération est déposée pendant dix jours au secrétariat communal et peut être consultée par tous les intéressés.

Mersch, le 18 mars 2020

le secrétaire,

le bourgmestre,